

DELIBERATION - CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 06 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six novembre, à dix-neuf heures 30, le Conseil municipal de la commune de Mittelhausbergen s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. Alexandre LORENTZ, Maire de la commune.

Etaients présents : LORENTZ ALEXANDRE, FORLER BRIGITTE, SCHLICHTER PASCAL, HIGI CHRISTIANE, GANGLOFF HENRI-PIERRE, FORESTIER ADRIEN, GALL ALEXIA, CAGNINA MARC, STOLL VALERIE, RIVIERE BAPTISTE, HILSEBEIN SARAH, SPANGENBERGER GREGORY, HUCKERT KATIA, HUCK BRIGITTE, HEITZ PATRICIA, WURTZ YVES, OSSWALD NICOLE.

Ont donné pouvoir : ERATH DIDIER à WURTZ YVES - FUNFROCK PHILIPPE à SPANGENBERGER GREGORY

Secrétaire de séance : Henri-Pierre GANGLOFF

Nombre de membres afférents au Conseil municipal : 19 / Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 17 / Nombre de votants : 19

Date de la convocation : 27 octobre 2023

DM N°062/2023 – SUBVENTION AU CCAS

Vu le vote du budget primitif de la commune en date du 04 avril 2023, notamment l'article 657362, Considérant que le budget du C.C.A.S est composé en majeure partie d'une subvention communale, Considérant que le C.C.A.S doit faire face à ses dépenses, Il convient de verser au C.C.A.S la subvention qui lui permettra de couvrir ses dépenses de fonctionnement. Il s'agit pour le Conseil municipal de décider d'accorder une subvention d'un montant de 7.000 euros (article 657362) au Centre Communal d'Action Sociale de Mittelhausbergen.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide d'accorder une subvention d'un montant de 7.000 euros (article 657362) au Centre Communal d'Action Sociale de Mittelhausbergen

Pour extrait conforme, le 06 novembre 2023

Le Maire, Alexandre LORENTZ

